

Votants : 73

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 7 novembre 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 14 novembre 2022

### FINANCES ET FISCALITÉ - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL

#### Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Nathalie CLAIN, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-Gilles RONDONNET, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Romain DUPEYROU, Christelle CHASSAGNE à Florent SIMMONET, Emmanuel EXPOSITO à Jérôme BALOGE, Noémie FERREIRA à Mélina TACHE, Anne-Sophie GUICHET à Alain LECOINTE, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Nicolas ROBIN à Florence VILLES, Yvonne VACKER à Lydia ZANATTA, Valérie VOLLAND à Elmano MARTINS.

#### Titulaires absents suppléés :

François BONNET par Nathalie CLAIN, Nadia JAUZELON par Jean-Gilles RONDONNET.

#### Titulaires absents :

Stéphanie ANTIGNY, Jean-Michel BEAUDIC, Gérard EPOULET, Guillaume JUIN, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Richard PAILLOUX.

#### Titulaires absents excusés :

Bastien MARCHIVE, Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022

#### FINANCES ET FISCALITÉ - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris sur ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2342-2, L.5216-8, L.5216-8-1 et L.5212-36,

Vu la délibération n°C6-12-21 du 13 décembre 2021 adoptant le budget primitif 2022,

Vu la délibération n°C10-06-22 du 20 juin 2022 adoptant le budget supplémentaire 2022,

La présente décision modificative a pour objet de prendre en compte les dernières modifications en terme de recettes de fonctionnement et d'ajuster les crédits d'investissement au regard de l'exécution en cours.

**En recettes de fonctionnement**, le montant proposé s'élève à 1,416 M€, intégrant principalement une régularisation de fraction de TVA annoncée courant septembre par l'Etat d'un montant de + 1,250 M€, une majoration d'allocation compensatrice de CFE (+ 0,128 M€) et une indemnité suite à une décision favorable des suites données à un contentieux sur véhicule déchet (+ 0,085 M€).

**En dépenses de fonctionnement**, la décision modificative porte sur un montant de 1,260 M€ prenant en compte d'une part, la constitution d'une provision pour perte de capital sur la SAEML Niort Terminal (1,180 M€), et d'autre part, la constitution d'une provision pour l'actif circulant (facturation activités, redevances spéciales, taxe locale sur publicité foncière...) qui peut être appelé en non-valeur (0,200 M€).

Egalement, une réduction est proposée sur la part de reversement d'AC (chapitre 014) d'un montant de 0,200 M€ afin de prendre en compte le développement de la mutualisation, notamment de la Direction générale avec la Ville de Niort. Le remboursement de cette mutualisation se fait, en effet, par réduction de l'attribution de compensation versée.

**En investissement**, il est proposé l'inscription d'un montant de 1,000 M€ pour créer une société foncière assurant le portage d'opérations d'aménagement sur le territoire de la CAN. Il s'agit d'un premier amorçage, le besoin du montant de la capitalisation totale étant en cours d'analyse.

A noter que des ajustements de crédits autour des PACT, du PLH et des réductions de crédits sur des projets sont également soumis à votre décision dans la limite de la réduction de l'emprunt d'équilibre.

Enfin, des recettes d'investissement sont attendues avec la cession au budget Transports d'une parcelle acquise dans le cadre du pôle décarbonné (dépôt bus) pour un montant de 0,315 M€, le remboursement par la Ville de Niort de 50% des éclairages réalisés sur le stade René Gaillard, soit 0,170 M€ et un premier acompte de remboursement de l'opération sous mandat sur le Pôle Gare d'un montant de 0,156 M€.

Il faut préciser que l'autofinancement se renforce de 0,156 M€.

Le budget proposé s'équilibre de la façon suivante en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 1 416 310,00 € ;
- section d'investissement : 2 327 260,00 €.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte la décision modificative n°1 au budget Principal 2022 telle que présentée dans la maquette ci-jointe.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Thierry DEVAUTOUR**

**Vice-Président Délégué**